

**ASSOCIATION POUR LA PROTECTION  
ET POUR L'AMELIORATION DU PATRIMOINE MAILLETOIS**

Association Loi 1901, Enregistrée à la Sous-Préfecture de Montluçon sous le n°0031004029

**“A.P.P.A.P.M.”**

Rue du Bois

03190 MAILLET

-0-0-0-0-0-0-§-0-0-0-0-0-0-

Le 02 Février 2007

Monsieur le Président du Conseil Général  
Monsieur Gérard DERIOT  
1 Avenue Victor Hugo  
03000 MOULINS

Objet : DECHARGE MAILLET

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur la gravité de la situation particulièrement invraisemblable de la décharge de MAILLET.

C'est pourquoi nous alertons également Monsieur le Préfet, suivant la correspondance que vous trouverez ci-joint en copie .

En votre double qualité, de Sénateur et de Président du Conseil Général du département de l'Allier, nous escomptons votre soutien pour une bonne application de la loi à Maillet, concernant la difficulté évoquée.

Privilégiant la concertation, nous demeurons à votre entière disposition.

Dans l'attente de vous lire sur le suivi réservé,

Veillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées et citoyennes.

Le Président  
C. BOUVET

P.J. : Copie de la correspondante adressée à Mr le Préfet.